

Examen professionnel pour spécialiste en ressources humaines

Association faîtière suisse pour les examens professionnels et supérieurs en Human Resources
Rue de l'Hôpital 11, 2000 Neuchâtel, info@hrse.ch, tél. 032 724 87 24

Moyens auxiliaires

Examen professionnel pour spécialiste RH

Matériel autorisé

Épreuve 1	Type d'examen	Moyen auxiliaire autorisé
1 Connaissances générales RH	Écrit	Open Books*
Épreuve 2 Spécialisations A – B – C		
2.1 Étude de cas intégrée	Écrit**	Open Books*
2.2 Présentation et discussion avec les experts	Oral	Montre conforme au rôle pour la gestion du temps Les autres moyens auxiliaires autorisés seront mis à disposition sur place***
Épreuve 3 Spécialisations A – B – C		
3.1 Mini-Cases	Oral	Aucun moyen auxiliaire
3.2 Réflexion sur une situation d'entretien concrète	Oral	Aucun moyen auxiliaire

* Open Books : les candidat-e-s sont autorisé-e-s à prendre tous les moyens auxiliaires qu'ils/elles jugeront utiles sous forme papier : les textes de lois, les documents relatifs à la formation, les notes personnelles, etc.

Les moyens auxiliaires électroniques (ordinateur portable) ne peuvent être utilisées que pour accéder à la plateforme d'examen. Tout autre moyen auxiliaire électronique (clé USB, stockage de données, accès à Internet, etc.) est strictement interdit.

** L'Étude de cas intégrée sera rédigée au moyen de Bring your own device (BYOD). Les configurations de l'ordinateur portable nécessaires seront communiquées ultérieurement.

*** Les moyens de présentation électroniques tels que Power Point, vidéoprojecteur ou rétroprojecteur ne sont pas autorisés. Les appareils ayant accès à Internet, tels que les Smartphone ou les Smartwatch, ne sont pas autorisés.

Examen professionnel pour spécialiste en ressources humaines

Association faitière suisse pour les examens professionnels et supérieurs en Human Resources
Rue de l'Hôpital 11, 2000 Neuchâtel, info@hrse.ch, tél. 032 724 87 24

Matériel non autorisé

- Feuilles de papier, même vierges (copies et feuilles de brouillon sont fournies sur place)
- Ordinateur, tablette, ordinateur portable (à l'exception de la rédaction de l'Étude de cas intégrée)
- Moyens de communication électroniques tels que Smartphone, Smartwatch, ainsi que tous les appareils électroniques de divertissement

Lors des corrections, seules les dispositions légales seront prises en considération. Les données imprécises ou erronées figurant dans les publications spécialisées ne sont pas prises en compte.

Attention

Tous les moyens auxiliaires, le matériel d'écriture et la calculatrice ne peuvent être utilisés que par un·e seul·e candidat·e.

Calculatrice autorisées (exemple)**Calculatrice :**

Uniquement les appareils indépendants de tous réseaux et silencieux sont autorisés.

Conseil :

Il est recommandé de prendre une calculatrice de rechange avec soi.



Examen professionnel pour spécialiste en ressources humaines

Association faîtière suisse pour les examens professionnels et supérieurs en Human Resources
Rue de l'Hôpital 11, 2000 Neuchâtel, info@hrse.ch, tél. 032 724 87 24

Les appareils ne doivent pas être programmable ni permettre de contenir une base de données.



Nous vous recommandons de prendre une paire de boules Quies avec vous. ✓

